

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20220630-CM3006202205-DE
Reçu **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**
Publié le 04/07/2022
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 30 Juin 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	9
- votants	11
- absents	6
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	22/06/22

L'an deux mille vingt deux à 20 heures 30, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, FARGUES Alain, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MONTJAUX Morgan, ROURA Guillaume, REY Frédérique, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : FOUQUET Camille, GARCETTE Pascale (pouvoir à Mr LACOUT G), FELIX Dimitri, LACHERET Jean-Christophe, MAZET-LACOMBE Emeline (pouvoir à M. FARGUES A), TAURAND François

Délibération n°
CM30062022-05

OBJET

**TARIF CANTINE
RENTREE 2022**

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la cantine était de 4.15 € par repas depuis le 1^{er} septembre 2021.

L'ESAT L'ABEILLE va augmenter le tarif du repas, il sera de 4,40 € à la rentrée 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de l'ESAT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui lie la commune à l'ESAT M'ABEILLE,
- FIXE le tarif du repas de cantine à 4.30 € à compter du 1^{er} septembre 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 30 Juin 2022

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 30/06/2022
et publication ou
notification
du 30/06/2022*

Le Maire,
Guy LACOUT.

